



## Documents liés à la recherche du stage

**Lettre de motivation**

**Curriculum vitae**

**Autres documents**

## Présentation de l'entreprise

### Désignation

Logo :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site Web :

Numéro d'entreprise :

Entreprise privée ou publique :

Statut juridique :

Secteur d'activité de l'entreprise :

### Historique

Création de l'entreprise :

Développement de l'entreprise depuis sa création :

Domaines d'activités de l'entreprise :

Photos et statistiques :

### Organigramme



## Les différents types de stages<sup>1</sup>

	Observation et initiation	Pratique accompagnée	Pratique en responsabilité
Objectifs	Découvrir un ou plusieurs métiers S'initier à des activités professionnelles	Découvrir le monde professionnel et confirmer un choix Mettre en œuvre les compétences acquises à l'école	Permettre à l'élève d'acquérir et de perfectionner la maîtrise du métier
Durée	4 semaines max. / degré	4 <sup>ème</sup> → 4 semaines max. 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> → min: 4 s. / max: 15 s. 7 <sup>ème</sup> → min: 8 s. / max: 12 s.	
Public-cible	Élèves de la 1 <sup>ère</sup> année à la 7 <sup>ème</sup>	Élèves de 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> année (TQ et P)	Élèves de la 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> année (TQ et P)
Activités	Observation d'activités professionnelles et essais encadrés Rencontre et échange avec des travailleurs	Exécution accompagnée de tâches de plus en plus complexes selon le programme d'études	Exécution, en autonomie, de tâches de plus en plus complexes selon le programme d'études
Autonomie	Faible : pas de participation réelle au travail	Modérée : travail sous la guidance du milieu professionnel	Elevée : travail supervisé par le milieu professionnel
Types d'évaluation dans l'établissement scolaire	Formative (en collaboration avec le milieu professionnel)	Formative et/ou sommative (en collaboration avec le milieu professionnel) L'évaluation peut être réalisée sur le lieu de stage ! Formative et/ou sommative (en collaboration avec le milieu professionnel) L'évaluation peut être réalisée sur le lieu de stage !	

<sup>1</sup> Le carnet de stage est conseillé pour les stages de pratique accompagnée et de pratique en responsabilité

## Les objectifs du stage

Les stages représentent une opportunité unique de découverte et de préparation des élèves à une insertion socio-professionnelle.

Ils permettent notamment :

- de plonger les élèves dans des contextes riches en nouveaux apprentissages ou propres à la mise en œuvre concrète des apprentissages installés au sein d'un établissement scolaire.
- de réduire le décalage entre le milieu scolaire et les pratiques en entreprise ;
- de donner aux élèves l'occasion de se familiariser avec la culture de l'entreprise, avec des techniques et du matériel non utilisés à l'école ;
- de réaliser des travaux impossibles à exécuter en milieu scolaire.
- de développer chez l'élève ses facultés d'adaptation, son sens des responsabilités et son esprit d'initiative face aux situations, aux personnes, au travail d'équipe
- de mieux mettre en lumière le rôle des relations humaines et de la communication au sein du milieu de travail.

Sur le plan personnel, cette période constitue pour un certain nombre d'élèves un ascenseur motivationnel qui les aide à trouver du sens dans leurs apprentissages quotidiens ou leur ouvre de nouvelles perspectives de formation.

## La convention de stage

Convention-type pour les stages de pratique accompagnée (type 2) et pour les stages de pratique en responsabilité (type 3)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION QUALIFIANTE

(Stage de type 2 et 3)

Entre les soussignés :

**1/ l'Entreprise** .....

..... (Dénomination de l'entreprise, de l'institution, de l'administration publique,...)

Situé(e) à .....

..... (adresse – tél et fax – adresse électronique)

Secteur d'activités : .....

Forme juridique (\*) : .....

N° ONSS ou RC (\*) : .....

Représenté(e) par Madame/Monsieur : .....

Fonction : .....

(\*) le cas échéant

**2/ l'Etablissement scolaire** .....

..... (Dénomination de l'établissement)

Situé(e) à .....

.....

..... (adresse – tél et fax – adresse électronique)

Représenté(e) par son chef d'établissement : .....

..... (Nom et prénom du chef d'établissement)

**3/ l'Elève** .....

..... (Nom et prénom)

Représenté par ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale .....

..... (Nom et prénom)

Adresse : .....

Téléphone : .....

Né(e) le : ..... à .....

Inscrit dans l'établissement scolaire susmentionné en classe de .....  
..... (année et forme)  
dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, ci-dessous dénommé(e) le stagiaire;

il est convenu ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup>

Le stage suppose une relation tripartite entre l'établissement scolaire, l'élève (et ses parents ou ses représentants légaux s'il est mineur) et le milieu professionnel.

- L'entreprise s'engage à
  - réaliser une analyse de risque auxquels le stagiaire peut être exposé,
  - accueillir le stagiaire,
  - assurer l'encadrement du stagiaire en bon père de famille et lui désigner un "tuteur",
  - lui offrir des situations de travail réelles dans une véritable perspective de formation,
  - respecter les objectifs du stage tels que définis par l'établissement scolaire,
  - respecter les choix pédagogiques définis par l'établissement scolaire en matière de formation professionnelle (objectifs, contenu, modalités de supervision, d'évaluation continue et formative),
  - respecter la planification des stages convenue avec l'établissement scolaire ainsi que le nombre d'heures à prester par jour et par stagiaire,
  - ne pas interrompre, par des propositions d'engagement, la poursuite de la formation scolaire du stagiaire,
  - fournir au stagiaire les vêtements et équipements de sécurité spécifiques à des tâches particulières,
  - avertir l'établissement scolaire et/ou l'organisme chargé de la tutelle sanitaire de tout problème de nature médicale constaté dans le milieu professionnel,
  - informer l'établissement scolaire de toute absence du stagiaire et de tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à influencer cette formation,
  - couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis du stagiaire par une police d'assurance,
  - être à même, à tout moment, de renseigner l'établissement scolaire quant à la localisation du stagiaire,
  - garantir, via la convention, au stagiaire et à l'établissement scolaire le respect des réglementations fédérales et régionales en matière de droit social, de sécurité, d'hygiène,
  - garantir, via la convention, à l'établissement scolaire et au stagiaire une information sur les indemnités et libéralités envisagées.
- L'établissement scolaire s'engage à
  - définir, dans le carnet de stage, le type de stage sollicité, sa durée et son horaire, les objectifs de la formation et plus particulièrement de la formation en milieu professionnel durant le stage, les savoirs, aptitudes et compétences professionnelles à acquérir par le jeune durant le stage et les modalités d'évaluation formative ou sommative, en ce compris les grilles critériées quand elles existent,
  - préparer l'élève au stage et aux obligations et responsabilités qui y sont attachées,



- assurer une formation préalable au stage qui prépare l'élève à en tirer les meilleurs bénéfices et s'assurer que l'élève a acquis les compétences de base qui lui permettent de tirer les meilleurs bénéfices du stage,
  - désigner un membre de son personnel (dénommé « maître de stage ») qui soit l'interlocuteur privilégié du milieu professionnel et du stagiaire,
  - informer le milieu professionnel de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à l'influencer,
  - couvrir par une police d'assurance la responsabilité civile du stagiaire et des maîtres de stage au sein du milieu professionnel, les accidents corporels pouvant survenir au stagiaire au sein du milieu professionnel, ainsi que sur les trajets domicile-milieu professionnel ou établissement scolaire-milieu professionnel, et les actes techniques que les maîtres de stages seraient amenés à poser dans les milieux professionnels,
  - assurer le suivi du stagiaire en établissant un lien régulier avec le milieu professionnel pour vérifier que le stage se passe dans de bonnes conditions,
  - intervenir en cas de problème (absentéisme, comportement non-adéquat, problèmes divers).
- Le stagiaire s'engage à
- se conformer au règlement en vigueur dans le milieu professionnel et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité,
  - respecter les horaires du stage, respecter les personnes en charge de sa guidance, se montrer actif et responsable,
  - ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et à remettre au milieu professionnel, à la fin du stage, tout document, matériel ou équipement mis à sa disposition au cours du stage,
  - informer le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage,
  - être toujours en possession de son carnet de stage,
  - demeurer toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié.

## Article 2

Les objectifs de la formation sont définis dans un document ci-annexé reprenant les compétences à développer et à exercer en cours de stage ainsi que les modes et les critères d'évaluation continue et formative.

Ce document sera cosigné par le tuteur et par le maître de stage visés à l'article 5.

## Article 3

L'entreprise s'engage à ne pas interrompre, par des propositions d'engagement, la poursuite de la formation scolaire du stagiaire.

## Article 4

La présente convention prend cours le .....  
et se terminera le..... sauf accord des parties.

Sont joints en annexe, l'horaire et le calendrier de la formation.

Toute modification dans la durée et les dates prévues dans l'exécution du contrat de stage n'est autorisée qu'avec l'accord de tous les signataires de la présente convention et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

En aucun cas, les prestations du stagiaire ne pourront excéder 40 heures/semaine et 8 heures par jour, en ce compris les périodes de formation scolaire.

Le stagiaire ne peut fournir de prestations pendant plus de 4 heures et demie sans une interruption minimale d'une demi-heure.

L'intervalle entre deux journées de stage doit être de 12 heures consécutives au moins. Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23 heures et 6 heures) sont interdits. Si des stages sont organisés le dimanche, ils ne pourront l'être qu'un dimanche sur deux.

#### Article 5

L'établissement scolaire désigne Madame/Monsieur .....  
membre de son personnel, en qualité de "maître de stage" et lui confie le soin de suivre l'élève en stage, en concordance avec les objectifs poursuivis.

L'entreprise désigne Madame/Monsieur .....  
qui occupe la fonction de : .....  
en qualité de "tuteur", lequel partagera avec le maître de stage le soin d'accompagner le stagiaire, en concordance avec les objectifs poursuivis.

#### Article 6

- § 1<sup>er</sup>. En cas de force majeure, le stagiaire qui ne peut se présenter dans l'entreprise avertit aussitôt l'établissement scolaire et l'entreprise.
- § 2. Le stagiaire informera le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage.
- § 3. Dans les plus brefs délais, le tuteur informera l'établissement scolaire de toute absence du stagiaire ou de tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage dans l'entreprise et de nature à influencer cette formation.
- § 4. L'entreprise sera à même, à tout moment, de renseigner l'établissement scolaire quant à la localisation du stagiaire.
- § 5. Le maître de stage informera l'entreprise de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à influencer la formation du stagiaire.
- § 6. Les informations dont objet aux paragraphes 2, 3 et 5 doivent revêtir un caractère de confidentialité.

#### Article 7

Le stagiaire continue de relever de la responsabilité de l'établissement scolaire où il est inscrit. Il n'existe entre lui et l'entreprise aucun engagement de louage de services.

Cette situation entraîne les conséquences suivantes :

1. le stagiaire reste entièrement sous statut scolaire et, de ce fait, n'est ni rémunéré, ni assujéti à la législation sur la sécurité sociale;

2. en matière d'assurance :

- le Pouvoir Organisateur et/ou le chef d'établissement veilleront à ce que leur contrat d'assurance couvre :
  - la responsabilité civile du stagiaire et des maîtres de stage au sein de l'entreprise;
  - les accidents corporels pouvant survenir au stagiaire au sein de l'entreprise, ainsi que sur les trajets domicile-entreprise ou établissement scolaire-entreprise;
  - les actes techniques que les maîtres de stage seraient amenés à poser dans les entreprises.

Dénomination de la compagnie d'assurance : .....

Numéro de police : .....

- l'entreprise vérifiera que son contrat d'assurance couvre bien sa responsabilité civile vis-à-vis du stagiaire. A défaut, elle fera en sorte quel en soit ainsi.

Dénomination de la compagnie d'assurance : .....

Numéro de police : .....

### Article 8

L'entreprise veille à fournir au stagiaire les vêtements et équipements de sécurité spécifiques à des tâches particulières.

### Article 9

L'entreprise est tenue d'avertir l'établissement scolaire et/ou l'organisme chargé de la tutelle sanitaire de tout problème de nature médicale constaté dans l'entreprise.

### Article 10

Le stagiaire accepte de se conformer au règlement en vigueur dans l'entreprise et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité.

Il s'engage, en outre, à ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et à remettre à l'entreprise, à la fin du stage, tout document, matériau ou équipement mis à sa disposition au cours du stage.

Sur le lieu du stage, le stagiaire doit être en possession de son carnet de stage, lequel, validé par le responsable scolaire, devra préciser explicitement le lieu du stage, ainsi que les jours et heures de début et de fin des prestations, avec visa du tuteur en regard de ceux-ci.

De même, le stagiaire doit être en mesure de présenter sa convention de stage à toute demande formulée dans le cadre de la législation sociale.

Le stagiaire demeure toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié. Des travaux étrangers à la profession ne peuvent lui être confiés.

### Article 11

Il peut être mis fin à la convention de stage après concertation préalable entre toutes les parties. Elle peut être suspendue selon les mêmes modalités.

### Article 12

Par définition, le stage est gratuit et n'entraîne pas de rémunération ; toutefois, des indemnités pour frais réellement exposés et des libéralités sont possibles dans le respect de la loi sur le travail ; indemnités et libéralités doivent être mentionnées dans un document en annexe de la présente convention de stage.

### Article 13

Sans préjudice des articles de la présente convention, les dispositions convenues entre les établissements d'enseignement et des organismes sectoriels ou autres restent d'application. Elles sont éventuellement annexées à la présente.

Fait en ..... exemplaires, le

Pour l'entreprise,

Lu et approuvé,

Cachet de l'entreprise

L'établissement scolaire,

Lu et approuvé,

Cachet de l'établissement

L'élève,

Lu et approuvé,

Les parents

ou la personne investie de l'autorité parentale

(pour le stagiaire mineur)

Lu et approuvé,



## Calendrier du stage

	Activités réalisées (description, intérêt, difficultés rencontrées, ...)
Semaine du ..... au ..... De ..... h à .....h	
Semaine du ..... au ..... De ..... h à ..... h	
Semaine du ..... au ..... De ..... h à ..... h	
Semaine du ..... au ..... De ..... h à ..... h	

## Evaluation du stage

Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève :

- ils interviennent dans le processus d'évaluation des élèves ; ainsi, dans le cadre de la délivrance du certificat de qualification par le jury, différentes observations collectées lors d'éventuels stages en entreprise peuvent être prises en considération
- la délivrance du certificat de qualification n'est désormais plus possible pour les élèves qui n'auront pas accompli leur stage de pratique accompagnée et/ou de pratique en responsabilité<sup>2</sup>

Par ailleurs, il est possible de prévoir la passation d'épreuves de qualification sur les lieux de stage<sup>3</sup> qui offrent des conditions matérielles idéales pour des évaluations qu'il est difficile de rencontrer dans un établissement scolaire. Dans ce cas de figure, il semble pertinent de solliciter le tuteur afin qu'il fasse partie du jury de qualification en tant que membre étranger à l'établissement.

<b>Stagiaire (Nom, prénom)</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Secteur</b>	
<b>Groupe professionnel</b>	
<b>Métier</b>	
<b>Lieu de Stage</b>	
<b>Tuteur</b>	
<b>Maître de stage</b>	
<b>Période</b>	

<sup>2</sup> Ceci est valable pour les stages imposés par le gouvernement et par le réseau mais également ceux prévus dans le projet d'établissement

<sup>3</sup> Dans ce cas, il faudra préciser au tuteur les compétences qui seront évaluées sur le lieu de stage et fixer avec lui les modalités pour le passage de ces épreuves (horaire, présence ou non du maître de stage, compétences évaluées, grille d'évaluation, ...)

## Evaluation du stagiaire par le tuteur de stage

### Aptitudes transversales

	TB	B	S	I
Il a une présentation correcte : tenue adaptée et hygiène correcte				
Il respecte les horaires				
Il prévient d'un retard, d'une absence				
Il accepte les conseils et les remarques				
Il se montre curieux et intéressé et ose demander des explications				
Il est poli et courtois				
Il s'intègre facilement à l'équipe				
Il comprend les consignes				
Il applique les consignes				
Il est dynamique				
Il respecte le matériel mis à sa disposition				
Il est précis et soigneux				

Remarques éventuelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Compétences professionnelles à exercer<sup>4</sup>**

	TB	B	S	I

Remarques éventuelles

.....

.....

.....

.....

<sup>4</sup> A compléter sur base du profil de formation du métier concerné

Points positifs :

.....  
.....  
.....

Points à améliorer :

.....  
.....  
.....

Quels conseils lui donneriez-vous?

.....  
.....  
.....

**Evaluation globale: le stage est réussi OUI - NON**

Date :

Signature du tuteur

J'ai pris connaissance de mon rapport de stage, le ...../...../ 20.....

Signature du stagiaire



## Auto-évaluation par le stagiaire

### Aptitudes transversales

	TB	B	S	I
J'ai une présentation correcte : tenue adaptée et hygiène correcte				
Je respecte les horaires				
Je préviens d'un retard, d'une absence				
J'accepte les conseils et les remarques				
Je me montre curieux et intéressé et ose demander des explications				
Je suis poli et courtois				
Je m'intègre facilement à l'équipe				
Je comprends les consignes				
J'applique les consignes				
Je suis dynamique				
Je respecte le matériel mis à ma disposition				
Je suis précis et soigneux				

Remarques éventuelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Compétences professionnelles à exercer<sup>5</sup>**

	TB	B	S	I

<sup>5</sup> A compléter sur base du profil de formation du métier concerné

Mes premières impressions sur le monde du travail en général.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce que j'ai appris pendant ce stage ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce que j'ai retenu de positif de mon stage ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette formation en entreprise m'a-t-elle aidé(e) à préciser mon projet professionnel et personnel ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Comment est-ce que je vois mon avenir professionnel après le stage?

.....

.....

.....

.....

.....

.....